

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Présidée par Clarisse DULUC, Maire d'Orval**

**Le lundi 8 avril 2024 à 19 h 15**

\*\*\*\*\*

**Convocation :** 25 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril à 19 heures 15, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

**Présents :** Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Stéphanie DUMONTET, Julie GIRAUDON, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Marie-Ange MATHIOT et Messieurs Alain ANDRIAU, Stéphane GIBault, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno MALASSET, Emmanuel RICHALET, Alain PLIQUE

**Absents excusés :** Madame Laurie LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Madame Christine BONNIN, et Monsieur Bastien CORDEBOIS qui a donné pouvoir à Monsieur Didier LERIQUE

**Absents non excusés :** Monsieur Jérôme BREGEARD, Madame Françoise GONNET

**Secrétaire :** Monsieur Bruno MALASSET

\*\*\*\*\*

Madame le Maire ouvre la séance à 19 heures 15, et procède à l'appel des conseillers.

**1° APPROBATION DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 13 mars 2024.

**2° DEL-2024-17 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier de Saint Amand-Montrond à la clôture de l'exercice.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Receveur municipal:

- **APPROUVE** le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2023 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.
- **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le compte de gestion 2023.

**3° DEL-2024-18: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Monsieur Alain ANDRIAU, Adjoint au Maire en charge des finances, donne lecture des résultats du compte administratif 2023 qui est en concordance avec le compte de gestion dressé par le receveur et qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT			
Recettes		Dépenses	
Recettes 2023	2 447 694,95 €	Dépenses 2023	2 050 688,30 €
résultat exercice 2023	397 006,65 €		
excédent 2022 reporté	858 600,08 €	déficit 2022	0,00 €
résultat 2023 excédent	1 255 606,73 €		

INVESTISSEMENT			
Recettes		Dépenses	
Recettes 2023	255 908,35 €	Dépenses 2023	395 478,93 €
résultat exercice 2023	-139 570,58 €		
excédent 2022	0,00 €	déficit 2022 reporté	56 073,08 €
résultat 2023 déficit			195 643,66 €

RESTES A REALISER 2023 à reporter sur 2024			
Recettes	3 300,00 €	Dépenses	213 968,00 €
résultat RAR		Déficit	210 668,00 €

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire quitte la salle pendant le vote. Madame Marie-Ange MATHIOT, Première Adjointe au Maire, en tant que présidente, fait procéder au vote.

Votants : 14 présents et 2 pouvoirs ; Pour 13 + 2 pouvoirs ; abstention 1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **avec 15 voix POUR et 1 abstention (Madame DUMONTET), APPROUVE** le compte administratif 2023.

#### **4° DEL-2024-19 : AFFECTATION DU RESULTAT 2023**

Suite à l'approbation des Compte de gestion et Compte administratif, le Conseil municipal constate les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT			
Recettes		Dépenses	
Recettes 2023	2 447 694,95 €	Dépenses 2023	2 050 688,30 €
résultat exercice 2023	397 006,65 €		
excédent 2022 reporté	858 600,08 €	déficit 2022	0,00 €
résultat 2023 excédent	1 255 606,73 €		

INVESTISSEMENT			
Recettes		Dépenses	
Recettes 2023	255 908,35 €	Dépenses 2023	395 478,93 €
résultat exercice 2023	-139 570,58 €		
excédent 2022	0,00 €	déficit 2022 reporté	56 073,08 €
résultat 2023 déficit			195 643,66 €

RESTES A REALISER 2023 à reporter sur 2024			
Recettes	3 300,00 €	Dépenses	213 968,00 €
résultat RAR		Déficit	210 668,00 €

BESOIN DE FINANCEMENT	
résultat investissement	195 643,66 €
résultat RAR	210 668,00 €
Besoin de financement	406 311,66 €

Le Conseil municipal, **à l'unanimité, DÉCIDE** :

- D'affecter au compte 002 : Recettes de Fonctionnement : 849 295,07 €
- D'affecter au compte 001 : Dépenses d'investissement : 195 643,06 €
- D'inscrire au compte 1068 : Recettes d'investissement : 406 311,66 €

#### **5° DEL-2024-20 : VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES 2024**

Monsieur Alain ANDRIAU, Adjoint au Maire en charge des finances présente l'évolution de la fiscalité pour 2024. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le régime fiscal de la Communauté de Communes Cœur de France est la fiscalité professionnelle unique. La commune ne perçoit plus que les impôts dit « ménage ». Elle conserve la maîtrise du vote du taux des taxes des fonciers bâtis et non bâtis. La CDC perçoit les taxes CFE, CVAE, IFER, TASCOM et les

compensations liées, et verse en retour une attribution de compensation à la commune, diminuée éventuellement du montant des charges transférées. Le montant de l'attribution de compensation établi par la CLECT ( Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) et voté par la CDC et l'ensemble des communes a été abaissé de 1% en raison de la compétence « Santé » incombant à la CDC. Le montant alloué à la commune d'Orval en 2024 est de 615 830 € ( baisse de 6220 €)

Madame le Maire indique que les taux n'ont pas été augmentés depuis 2014, rappelle les taux de 43.06 % pour la taxe foncière sur le bâti et de 53.78 % pour la taxe foncière sur le non bâti, 23.52 % pour la taxe d'habitation ( résidences secondaires) et propose à l'assemblée de les maintenir en 2024, avec un produit attendu de la fiscalité locale s'élevant pour 2024 à 1 121 620 €.

**A l'unanimité**, le Conseil municipal **VOTE** les taux proposés pour 2024

- taux pour le foncier bâti : **43.06%**
- taux pour le foncier non bâti: **53.78 %**
- taux pour la taxe d'habitation : **23.52 %**

## **6 DEL-2024-21 : SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS EN 2024**

Madame le Maire présente les propositions d'attribution de subventions aux associations pour 2024, étudiées par les commissions « Associations/Culture/Vie locale » « Sport Loisirs » et « Finances ».

Les montants proposés et votés sont les suivants :

<b>ASSOCIATIONS</b>	proposition 2024
AMICALE DES PECHEURS (Achat matériel étang communal et truites)	750
AMICALE PERSONNEL COMMUNAL (tickets restaurant)	20000
ASSOC AMIS BIBLIOTHEQUE DU CHER 0€5 /hab en 2024	260
ASSOC CYCLO CLUB	300
ASSOCIATION SPORTIVE D'ORVAL (ASO)	4500
CHASSEURS ORVAL	600
COOPERATIVE SCOLAIRE MATERNELLE	1300
COOP SCOLAIRE PRIMAIRE	1300
CROIX ROUGE	100
CURIOSITES et PATRIMOINE	400
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	200
L'APIER D'ORVAL	300
LOUPIORVAL	300
MEDAILLES MILITAIRES	80
MOTO CLUB BOISCHAUT	200
PETANQUE ORVALIENNE	400
RESTOS DU COEUR	100
RUGBY ST-AMAND -ORVAL	600
SAINT-VINCENT	400
SECOURS POPULAIRE DU CHER	100
SOUVENIR Français	100
TENNIS ORVAL	200
UNAFAM (Union d'aide aux familles)	50
Berry FM	300
<b>TOTAL</b>	<b>32 840,00€</b>
<b>SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES</b>	
assurance minibus sur présentation d'un justificatif par le club de foot	1500
AMICALE DES PECHEURS (cartouches pour ragondins)	100
<b>DIVERS</b>	<b>1460</b>
RENCONTRES THEATRE ECOLE CARROSSERIE MESNIER	100
<b>TOTAL</b>	<b>3 160,00€</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>36 000,00€</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, **VOTE** la liste des subventions présentées dans le tableau.

## **7 DEL-2024-22 : ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU PERSONNEL COMMUNAL D'ORVAL**

Madame le Maire précise que la subvention attribuée à l'association du personnel communal d'Orval fait l'objet d'une délibération spécifique. Le versement de la somme de 20000 €, permettant l'achat des chèques déjeuners pour l'ensemble du personnel, aura lieu en une seule fois en avril 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal **ADOpte** les modalités d'attribution de la subvention à l'association du personnel communal d'Orval.

## **8° DEL-2024-23 : ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION AU CCAS POUR 2024**

Madame le Maire précise que la subvention attribuée au Centre Communal d'Action Sociale fait l'objet d'une délibération spécifique, car le montant de 170 000 €, nécessaire à l'équilibre du budget du CCAS, est supérieur à 23 000€. Le versement de cette subvention se fera en 3 fois : 60 000 € en avril 2024, 60 000 € en juin 2024 et 50 000 € en octobre 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal **ADOpte** les modalités d'attribution de la subvention 2024 pour le CCAS.

## **9° DEL-2024-24 : FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT POUR L'ANNEE 2024**

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune d'Orval a été sollicitée pour renouveler sa participation au financement du fonds de solidarité, attribué par le Conseil Départemental aux familles en difficulté pour l'aide au logement, à l'énergie, à l'eau et au téléphone.

La contribution votée en 2022 et 2023 était de 1000 € et Madame le Maire propose de reporter ce montant en 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal **DECIDE** de contribuer à hauteur de 1000 € au fonds de solidarité logement, pour 2024.

## **10° DEL-2024-25 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Monsieur Alain ANDRIAU, Maire-Adjoint en charge des finances, présente le Budget Primitif 2024 qui s'équilibre comme suit :

- ❖ Section de fonctionnement à la somme de : 3 202 000 €
- ❖ Section d'investissement à la somme de : 2 675 000 €

Depuis le passage en M57, en matière de fongibilité des crédits, l'organe délibérant a la faculté de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel). Le conseil municipal devra se prononcer sur ce point dans le cadre du vote du budget 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le budget primitif 2024 et **DONNE DELEGATION** à Madame le Maire pour procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

## **11° DEL-2024-26 : AUTORISATION DE VENTE D'UN LOGEMENT SOCIAL**

La SA France Loire demande l'autorisation de vendre un logement situé 21 Rond des Sorbiers, dont le prix de vente envisagé est de 83 000 €.

Madame le Maire demande au conseil de délibérer pour autoriser cette vente.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal **DONNE** à la SA France Loire l'autorisation de vendre un logement situé 21 Rond des Sorbiers.

### **12°DEL-2024-27 : ENCAISSEMENT DE DONNS**

Madame le Maire indique que le conseil municipal doit délibérer afin d'encaisser les dons reçus dernièrement et qui pourront profiter pour l'achat de matériel divers pour les services périscolaires et extrascolaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal **VALIDE** l'encaissement des dons pour un montant de 489 €.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Madame le Maire donne les informations suivantes :

\* il n'y aura pas de tir de corbeaux au parc de la Loubière par les membres de l'association de chasse en 2024

\*la base d'adressage : ->le groupe de travail constitué a eu une 1<sup>ère</sup> réunion avec la poste et une prochaine aura lieu en mai afin de pouvoir rentrer toutes les adresses de la commune sur la base de donnée nationale

\* la vidange de l'étang communal devrait se faire fin 2024

\*Travaux à la résidence des Charmes : le bailleur social France Loire a prévu la rénovation des charpentes et des pointes de pignons sur l'ensemble des logements

\*Bilan d'activité transmis par le SDIS pour 2023 : lecture est donnée des synthèses ( nombre et répartitions des interventions) sur la commune d'Orval et sur le département

\*étude pour l'installation d'un pylône Bouygues SFR : une autre parcelle a été proposée Zone de la Couture, les études sont en cours pour voir si elle correspond aux critères

\*tableau de présence pour le scrutin du 9 juin 2024 Elections Européennes : un tour de table est fait afin que chaque élu indique ses disponibilités sur les créneaux du matin ( 8h à 13h) et /ou l'après-midi ( 13h à 18h ) ainsi que pour le dépouillement.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21h 30

Le secrétaire de séance

Bruno MALASSENET



Le Maire



Clarisse DULUC

